



PLAN PREVENTION CANICULE

Fiche d'inscription au registre des personnes fragiles

La période de veille saisonnière du plan départemental de gestion d'une canicule s'ouvre du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année.

Ce plan fait suite à une demande de la Préfecture. Il a pour but de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes handicapées adultes, les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail.

Cette démarche d'inscription est **volontaire et facultative.**

Le but de ce recensement est d'organiser, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence décrété par le Préfet, un contact avec les personnes inscrites, et de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire soit :

- En utilisant la **fiche d'inscription** ci-dessous, à compléter et à retourner à la mairie,
- En téléphonant à la mairie au **05.53.81.06.40**
- Sur demande d'un tiers

Les inscriptions contenues dans ce fichier sont strictement confidentielles et mises à jour régulièrement.

Fiche d'inscription
Au verso de la feuille

FICHE D'INSCRIPTION
AU REGISTRE PLAN PREVENTION CANICULE

NOM et PRENOMS.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

.....

Numéro de téléphone

Nom du médecin traitant :.....

Coordonnées personne à prévenir en cas d'urgence

.....

Coordonnées du service intervenant à domicile.....

.....

Nom, qualité et coordonnées de la tierce personne qui a effectué la demande.....

.....

Date de la demande.....

Qualité de la personne à inscrire sur le registre

☐ Personne de plus de 65 ans

☐ Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

☐ Personne handicapée adulte